



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 100 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AVRIL 2018



EDITO SPECIAL LETTRE N°100

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

Après l'arrêt des Avertissements Agricoles grandes cultures en décembre 2009, la DRIAAF avait souhaité maintenir un outil de communication technique et réglementaire à destination des agriculteurs et des techniciens. Ceci notamment pour diffuser de l'information qui n'avait pas vocation à figurer dans les bulletins de santé du végétal, qui prenaient le relai pour faire l'état de la situation sanitaire des cultures. C'est ainsi que la lettre «Actualités phyto Ile-de-France» a vu le jour dès janvier 2010, avec deux idées fortes :

- faire une lettre généraliste sur l'ensemble des filières agricoles et non agricoles de la région, et étendre sa diffusion aux gestionnaires d'espaces verts, aux collectivités, aux enseignants, et à tous les acteurs intéressés par la santé des végétaux,
- mobiliser cette lettre comme canal d'information sur le plan Ecophyto qui commençait à se mettre en place.

Aujourd'hui ce sont près de 4 500 destinataires qui reçoivent chaque mois cette lettre et sont ainsi informés des nouveautés techniques et réglementaires et des avancées d'Ecophyto. En constante évolution, pour toujours mieux répondre aux attentes de ses lecteurs, la lettre s'est enrichie en 2017 de témoignages d'acteurs locaux impliqués au quotidien dans la réduction de la dépendance aux produits phytosanitaires. Comme vous pourrez le voir dans ce numéro spécial rétrospectif n°100, beaucoup de choses ont changé depuis 2010 et changent encore aujourd'hui. La mobilisation collective récente pour construire la feuille de route francilienne Ecophyto est le signe de la pleine détermination de tous les acteurs à s'engager à poursuivre les efforts de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La lettre Actu Phyto sera là pour partager avec vous les évolutions des années à venir.

2010 – 2018 CE QUI A CHANGÉ

L'année 2010 marquait le démarrage véritable en région du plan Ecophyto 2018, lancé à la suite du Grenelle de l'environnement de 2007. Le premier comité régional d'orientation et de suivi (CROS) Ecophyto a été installé par le préfet de région le 22 mars 2010, avec la présentation du plan d'action régional. Par la suite différents groupes de travail se sont réunis et les actions structurantes du plan ont été mises en place.

L'épidémiosurveillance, désormais placée sous la responsabilité de la chambre régionale d'agriculture, a démarré début 2010 avec des réseaux pour chaque filière, et la diffusion de cinq éditions de bulletins de santé du végétal (grandes cultures - pomme de terre - légumes industriels / arboriculture / maraîchage / horticulture et pépinière / zones non agricoles devenu l'an passé jardins - espaces végétalisés et infrastructures). Ce dispositif prenait le relai du réseau du service régional de la protection des végétaux, et de ses Avertissements Agricoles qui oeuvraient depuis les années 1950.

Aujourd'hui, le réseau épidémiosurveillance francilien, toutes filières confondues, c'est :

- 12 animateurs(trices) de la chambre ou de la Fredon,
- 300 sites d'observations,
- 110 observateurs,
- 140 BSV par an,
- plus de 4 600 destinataires par mél (et des consultations sur les sites internet de la DRIAAF et d'autres partenaires).



Une quinzaine de parcelles sont suivies par le SRAL (photo DRIAAF-SRAL)

Le BSV est apprécié de ses lecteurs (voir l'enquête évoquée dans la lettre de mars)

et constitue un bon outil d'information et d'alerte sur la situation sanitaire et les risques.

En 2011, 3 groupes de fermes DEPHY en grandes cultures ont vu le jour en Île-de-France, avec 32 exploitations au total et une animation par des ingénieurs réseau des chambres d'agriculture. Après une longue phase de diagnostic initial des exploitations, il y a eu élaboration avec chaque agriculteur d'une trajectoire de changement vers un système de cultures économe et performant (SCEP). Les ingénieurs réseau assurent un accompagnement au travers d'un suivi périodique, d'actions de formation, de bilans annuels, de recalage du projet si besoin.



Présentation de la démarche DEPHY Ferme à des agriculteurs (photo DRIAAF-SRAL)

Les principaux leviers actionnés sont : l'introduction de nouvelles cultures, les changements de rotation, la mise en place de cultures associées (ex : colza avec couvert de légumineuse), le recours à des variétés moins sensibles, le décalage des dates de semis, le désherbage mécanique de certaines cultures, etc. Les groupes ont servi de supports de communication vers les autres agriculteurs et le grand public à travers des journées portes ouvertes, une vidéo, des stands sur les plates-formes d'essais, etc.

Un nouveau groupe, en horticulture – pépinière cette fois, a vu le jour en 2017.

Le réseau de suivi des effets non intentionnels (ENI) sur la biodiversité, avec 21 parcelles suivies chaque année, a démarré en 2012. Les observations, réalisées par la Fredon et la chambre d'agriculture, concernent les oiseaux, les coléoptères et la flore des bordures, et les vers de terre dans les parcelles cultivées.

Un financement a été apporté chaque année à des porteurs de projets de communication régionale, dans le cadre du plan Ecophyto. Sur la période 2011-2017, ce sont un peu plus de 303 000 euros qui ont été attribués pour 90 projets (environ 40 % pour des projets agricoles et 60 % pour des projets JEVI) à une quinzaine de porteurs. Quelques exemples de projets :

- les rendez-vous Ecophyto de la Fredon qui sont des 1/2 journées techniques à destination des acteurs des JEVI sur des thématiques diverses (désherbage alternatif, écopâturage, biocontrôle, entretien des cimetières ou des terrains de sport, plantes couvre-sol, etc.),
- les stands DEPHY sur les plates-formes d'expérimentation des chambres d'agriculture,
- des journées de démonstration, sur le désherbage mécanique par exemple,
- des guides, plaquettes, vidéos, etc.

Aux niveaux régional comme national, les objectifs ambitieux de réduction d'usages n'ont pas été atteints, en raison principalement d'un accroissement des herbicides avec les problèmes de maîtrise de la flore adventice. Dans le même temps, le paysage culturel de la région a quelque peu évolué ces dernières années pour des raisons techniques et économiques. Les surfaces en colza, orge d'hiver, betteraves, et pomme de terre (cultures plus consommatrices de produits phytomédicaments) ont significativement augmenté, alors que celles en tournesol, pois et féverole chutaient très nettement. Dans le même temps, il y a eu un développement croissant de l'agriculture biologique (notamment en grandes cultures) :

- 7 166 ha et 151 exploitations bio en Île-de-France en 2010,
- 13 696 ha (soit 2,4 % de la SAU) et 256 exploitations en 2016.



Désherbage mécanique orge de printemps bio
(photo DRIAAF-SRAL)

Un plan Ecophyto 2 a été lancé en 2016, réaffirmant les objectifs de réduction susmentionnés. Un nouveau plan est en préparation (voir plus loin), suite aux états généraux de l'alimentation. La gouvernance régionale a évolué avec le remplacement du CROS par la commission agro-écologie (CAE), qui a été installée le 20 novembre 2017 et a adopté la nouvelle feuille de route francilienne.

Parmi les principales actions de cette feuille de route, on peut citer :

- une meilleure valorisation des acquis des groupes DEPHY,
- la réalisation de fiches trajectoire vers les systèmes de culture économes et performants,
- la démultiplication du réseau de fermes en transition écologique (30 000 exploitations au niveau national, soit 300 à 400 pour l'Île-de-France),
- le renforcement des actions visant à réduire l'usage des herbicides en culture, et les insecticides au stockage,
- l'accompagnement de la transition pour le zéro phyto dans les JEVI.

Toutes les actions seront à suivre dans cette rubrique actualité Ecophyto. Les compte-rendus des réunions des groupes de travail, dont certaines ont déjà eu lieu, seront mis en ligne.

[lien vers la feuille de route](#)

PROJETS RÉGIONAUX 2018

Suite à l'appel à projets régionaux Ecophyto pour des actions de communication, lancé en décembre 2017, voici les projets qui ont été retenus.

Thématique agricole

Réseaux DEPHY :

- organisation de trois journées de présentation, de communication et de diffusion des acquis des trois réseaux DEPHY grandes cultures Île-de-France lors des journées des visites des plates-formes d'expérimentation de la chambre d'agriculture de région, incluant entre autres sujets agronomiques : la conduite du colza en cultures associées, les cultures et filières bas intrants (chanvre), le comparatif labour / non labour et conduite intégrée (décalage de date de semis, désherbage mécanique, etc.). Ces actions sont programmées les 6 juin à Fromont (77), 7 juin à Richarville (91) et 8 juin à Maisoncelles-en-Brie (77).



Culture de chanvre dans le nord Seine-et-Marne
(photo DRIAAF-SRAL)

- réalisation par les réseaux DEPHY «grandes cultures» d'une vidéo visant à faire mieux connaître les contributions des réseaux DEPHY à des pratiques économes en intrants dans le cadre de filières identifiables de la culture au produit fini (ex : betteraves et sucre / colza et huile).

- promotion par le réseau DEPHY «horticulture - pépinières» de son action et de ses acquis lors des portes ouvertes des lycées agricoles spécialisés (public d'enseignants et futurs professionnels) et lors des rencontres entre professionnels (Normandie Végét'Halle, Journée technique d'expérimentations). Avec la présence de membres du groupe seront présentés les solutions alternatives aux produits phytosanitaires existant pour la filière horticole, les évolutions réglementaires et des actions mises en œuvre au sein du réseau DEPHY Horti-Pépi.

Surveillance biologique du territoire :

- élaboration d'un recueil des seuils indicatifs de risque en production maraîchère et arboricole, par la chambre d'agriculture de région, avec une perspective de diffusion à l'ensemble des techniciens et producteurs concernés de la région.

- actualisation de la plaquette de présentation et de promotion des réseaux d'épidémiologie et de surveillance et du bulletin de santé du végétal, par la chambre d'agriculture de région, et diffusion lors de journées techniques.

- actualisation et diffusion d'un guide d'aide à la gestion intégrée des bio-agresseurs (BetaGIA) de la betterave, par l'institut technique de la betterave, auprès des nouveaux producteurs de betteraves de la région.

Adventices et désherbage

- réalisation de trois nouvelles vidéos d'Arvalis institut du végétal, dans le cadre du Comité Technique Désherbage Grandes Cultures Centre – Île de France, complémentaires de celles produites en 2017, et visant à promouvoir l'ensemble des leviers agronomiques auprès des producteurs en grandes cultures afin de leur permettre de contrôler plus durablement leurs adventices : «Évaluer l'état d'enherbement de ses parcelles en fin de campagne pour mieux définir les leviers à mettre en œuvre par la suite», «Réussir ses faux-semis» et «Reconnaissance des principales graminées de la région : le point de départ d'une gestion durable des adventices».

Horticulture et pépinières

- réalisation de trois fiches techniques qui seront valorisées lors de la journée technique sur les méthodes alternatives en protection des plantes en horticulture et paysage, par l'AREXHOR Seine-Manche, ayant pour objectif de communiquer sur des techniques alternatives à l'utilisation de produits phytospharmaceutiques en cultures horticoles. Les fiches visent à faire une synthèse sur l'usage des techniques de biocontrôle contre les thrips, l'efficacité de films lumineux et LED dans la réduction des régulateurs de croissance et les techniques de végétalisation comme alternatives au désherbage chimique.

Agriculture biologique

- réalisation d'une vidéo didactique du groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France (GAB) présentant le portrait de producteurs à vocation de sensibilisation à l'agriculture biologique, à destination des porteurs de projets d'installation en AB, des étudiants en agriculture, des agriculteurs conventionnels et des élus et des collectivités qui pourraient souhaiter faciliter l'installation d'agriculteurs bio sur leur territoire.

Thématique jardins, espaces végétalisés et infrastructures

- dans la suite des rendez-vous proposés les années précédentes, trois nouveaux rendez-vous Ecophyto de la Fredon sur les thématiques suivantes : «actualité technique et réglementaire concernant le biocontrôle», «partage d'expérience et innovation concernant la gestion de la renouée du Japon», «connaissance et gestion des bio-agresseurs de la vigne».

- journée zéro-phyto organisée dans le cadre d'un partenariat avec le Parc Naturel du Vexin par la structure DEFI Patrimoine, et s'adressant à un large public de particuliers, de jardiniers amateurs et de responsables de collectivité. Il s'agit de présenter avec l'appui de différents supports le cadre technique et réglementaire incitant à la mise en œuvre du zéro-phyto.

PLAN D'ACTION PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont présenté, le 25 avril 2018, un plan d'actions sur les produits phytospharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides.

Le plan d'action intègre les propositions des parties prenantes consultées depuis le 15 février dernier. Les acteurs économiques concernés, les représentants de la société civile et des collectivités locales ont ainsi pu contribuer à enrichir le projet initial du gouvernement.

Ce plan s'articule autour de quatre priorités :

- diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement, dans le prolongement des recommandations du rapport inter-inspection de fin 2017,
- mieux connaître les impacts pour mieux informer et protéger la population et les professionnels et préserver l'environnement,
- amplifier la recherche-développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs,
- renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement.



[Voir le communiqué de presse](#)

[voir le plan d'action](#)

CÉRÉMONIE DE REMISE DES LABELS TERRE SAINES 2018

A l'occasion de la 13^{ème} semaine pour les alternatives aux pesticides, le ministère de la transition écologique et solidaire et l'agence française pour la biodiversité ont remis le 21 mars dernier, à la maison des métallos à Paris, le label « Terre Saine » à 206 collectivités. Ces lauréats des éditions 2017 et 2018 sont récompensés afin de valoriser leur démarche exemplaire « zéro pesticide ». Ce label, qui fête ses quatre ans cette année, a été remis à 317 collectivités depuis sa création, dont 57 en Île-de-France. L'objectif est de conduire l'ensemble des collectivités françaises vers le zéro pesticide sur leurs espaces en ville.

[Pour visionner l'événement en vidéo](#)

[Pour accéder aux témoignages des communes labellisées Terre Saine](#)

[Pour en savoir plus sur le label Terre Saine et vous inscrire à la 5^{ème} session de labellisation](#)

[Pour télécharger le guide « Ma commune sans pesticide - le guide des solutions »](#)

ENQUÊTE PARTICIPATIVE SUR L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DU POTAGER

La section potagers et fruitiers de la SNHF organise en 2018 une grande enquête participative sur l'intérêt économique du potager. L'objectif est de publier une synthèse des résultats qui servira de référence à tous ceux qui se posent des questions sur ce sujet d'actualité.

Pour cela, la SNHF recherche dès à présent des jardiniers amateurs, situés dans différentes régions de France, motivés pour participer à cette enquête qui permettra de recueillir des informations détaillées sur leurs pratiques de jardinage, les coûts et les bénéfices qui sont retirés du potager. Associations, collectivités, ou toutes autres structures en contact avec des jardiniers amateurs, n'hésitez pas à faire circuler l'information sur cette enquête. Pour participer rendez-vous sur le site :

<https://www.snhf.org/enquete-participative-sur-linteret-economique-du-potager/>

5 et 6 mai 2018 à Versailles

10^{ème} édition d'Esprit jardin.

www.esprit-jardin.fr

16 et 17 mai 2018 à Bétheny (51)

«Terre innovation», une plate forme de solutions innovantes pour les exploitations agricoles, organisée par Acolyance et la chambre d'agriculture de la Marne.

24 mai 2018 à Moissy-Cramayel

1/2 journée technique «Comment gérer la voirie sans pesticide ? la solution végétale» organisée par le CAUE 77.

<http://www.arbres-caue77.org/medias/files/24-mai-2018.pdf>

27 mai 2018 : date limite d'inscription au concours «Jardiner autrement»

[pour en savoir plus](#)



2010 – 2018 CE QUI A CHANGÉ

Un certain nombre de dispositions réglementaires ont été instaurées dans le cadre du plan Ecophyto, lui-même découlant de la directive européenne 2009/128CE du 21/10/2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Les principales mesures ont été :

- le déploiement du contrôle périodique des pulvérisateurs, obligatoire depuis le 01/01/2009.

- la mise en place du dispositif Certiphyto pour tous les utilisateurs professionnels (en agriculture comme en zones non agricoles), les distributeurs et les conseillers. Au 31/12/2016 pour l'Île-de-France, ce sont 15 754 certiphytos qui avaient été délivrés, dont 706 en conseil, 3 309 en distribution, 4 148 décideurs en entreprise non soumise à agrément, 2 440 décideurs en entreprise soumise à agrément, et 5 151 opérateurs.

- la mise en place du dispositif d'agrément pour les entreprises de distribution, d'application en prestation de service et celles de conseil à l'utilisation.

- la restriction (en 2011) puis l'interdiction des traitements aériens (en 2014).

- l'encadrement restrictif de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par le grand public (écoles, établissements de santé ou de retraite) en 2011. La réglementation a franchi un pas supplémentaire avec la loi Labbé (de 2014) puis celle de transition énergétique (de 2015) qui interdisent depuis le 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (sauf ceux de biocontrôle, ceux utilisables en agriculture biologique et les substances à faible risque) dans les espaces gérés par l'Etat, les collectivités territoriales, et les établissements publics, à l'exception des cimetières et terrains de sport. Ces mêmes produits ne peuvent plus être vendus en libre service à des utilisateurs non professionnels, et ils seront interdits d'usage pour les amateurs au 1^{er} janvier 2019.



Traitements aériens désormais interdits
(photo DRIAAF-SRAL)

Le plan Ecophyto 2 s'appuie de son côté sur la responsabilité des distributeurs via le dispositif des certificats d'économies de produits phytopharmaceutiques (CEPP).

La loi d'avenir pour l'agriculture (du 13/10/2014) a transféré à l'ANSES, qui assurait déjà l'évaluation, la responsabilité de la délivrance et du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes, à compter du 01/07/2015. L'Etat a gardé la délivrance des dérogations 120 jours. La loi a aussi institué le dispositif de phytopharmacovigilance.

L'approbation ou non des substances actives au niveau européen est désormais gérée par le règlement n°1107/2009, entré en vigueur en 2011. Il définit les critères d'approbation des substances, les principes de reconnaissance mutuelle entre zones. Au gré des échéances d'autorisation ou des demandes nouvelles, la liste des substances actives phytopharmaceutiques approuvées au sein de l'Union européenne évolue en permanence. De 2010 à 2018, on a ainsi :

- 203 substances qui ont été ré-approuvées ou nouvellement approuvées. Le réexa-

men national des autorisations de mise sur le marché des produits qui les contiennent peut entraîner par la suite des modifications des conditions d'utilisation, des restrictions d'usage.

- 36 substances ont été non approuvées (donc retirées) dont les plus connues sont :
 - * les herbicides acétochlore, aminotriazole, isoproturon, linuron,
 - * les fongicides carbendazime, iprodione, manèbe,
 - * les insecticides bêta-cyperméthrine, cyfluthrine.

Deux nouveaux groupes de substances sont apparus depuis 2014 :

- les substances à faible risque, actuellement au nombre de 12,
- les substances de base (dont l'usage initial ne vise pas la protection des végétaux), avec déjà 18 inscrites.

Au niveau français est apparue en 2012 une liste dite «Nodu vert», regroupant les produits de biocontrôle dont on souhaitait voir le développement. Fin 2013, elle comptait 115 spécialités. Elle a été remplacée en novembre 2016 par la liste officielle des produits de biocontrôle comprenant les micro-organismes, les substances naturelles (d'origine animale, végétale ou minérale), les médiateurs chimiques, et ne présentant pas d'effets graves pour la santé publique et l'environnement. La dernière mise à jour de mars 2018 comporte 75 substances et plus de 400 spécialités commerciales. L'ACTA vient de publier la deuxième édition de son index biocontrôle.

[pour en savoir plus sur le guide ACTA biocontrôle](#)

La DRIAAF contribue à la vulgarisation de la réglementation avec différentes actions :

- un colloque «vers le zéro phyto dans les espaces publics» organisé en octobre 2014,
- des interventions sur la réglementation lors de diverses réunions,
- la création et la diffusion de guides sur la réglementation,
- la mise en ligne de la liste officielle des produits de biocontrôle, de la liste des moyens de réduction de la dérive, etc.



Présentation des évolutions réglementaires
(photo DRIAAF-SRAL)

[lien vers le site de la DRIAAF](#)

De nombreux débats et controverses ont alimenté la chronique ces dernières années, que ce soit sur les insecticides néonicotinoïdes (qui seront interdits à partir de septembre 2018 sauf certaines dérogations jusqu'en 2020), l'herbicide glyphosate et aujourd'hui les fongicides SDHI.

Parmi les autres évolutions, on peut citer aussi le nouveau catalogue des usages en 2012, qui n'a toutefois pas résolu tous les problèmes d'usages orphelins, le nouveau site ephy version ANSES, et la mise en place du système de classification des produits chimiques avec de nouveaux pictogrammes de dangers.

La gouvernance sanitaire a également évolué avec la mise en place du comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), et sa déclinaison régionale (le CROPSAV, installé le 7 octobre 2013) et la reconnaissance d'organismes à vocation sanitaire (OVS) dans chaque région (en Île-de-France, la Fredon pour le secteur végétal, le GRDS pour l'animal). Enfin un arrêté du 15/12/2014 a établi la liste des dangers sanitaires de catégories 1 et 2 pour les espèces végétales.

CERISES ET DIMÉTHOATE

Pour la 3^{ème} année consécutive, un arrêté (JORF du 10/04/2018) interdit pour un an l'introduction, l'importation et la mise sur le marché en France de cerises fraîches, destinées à l'alimentation, produites dans un Etat membre de l'Union européenne ou un pays tiers, dans lequel l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant la substance

active diméthoate est autorisée en traitement des cerisiers.

Par dérogation, peuvent être introduites, importées ou mises sur le marché les cerises qui proviennent d'une production biologique conforme aux dispositions du règlement CE n° 834/2007.

MESSAGE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS / XYLELLA

Identifiée pour la première fois en Europe en 2013, la bactérie *Xylella fastidiosa* est une priorité phytosanitaire majeure pour l'Union européenne et un sujet de préoccupation pour de nombreux pays, en particulier la France. Les suivis qui sont mis en places par les Etats membres de UE permettent de suivre les foyers et de délimiter des zones à risques.

Dans le cadre de cette surveillance, un foyer de *Xylella fastidiosa* dans un verger d'oliviers de la municipalité de «Villarejo de Salvanes» dans la communauté autonome de Madrid vient d'être notifié par les autorités Espagnoles. La sous espèce de *Xylella fastidiosa* détectée n'est pas encore connue (il n'y a donc à ce jour pas d'élément pour indiquer si il s'agit ou non de la sous -espèce qui sévit sur les oliviers en Italie). La zone délimitée correspondant à ce foyer inclut (au moins en partie) les municipalités de Villarejo, Valdaracete, Fuentidueña de Tajo, Estremera .

Il est donc très important que chaque acteur de la filière de production et de revente de végétaux assure une surveillance renforcée sur les végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* (toutes sous-espèces confondues) provenant de la région de Madrid. En cas de symptômes douteux, il faut contacter dès que possible le pôle phytosanitaire du SRAL Un examen et si nécessaire un ou des prélèvement(s) sera(ont) réalisé(s) par les inspecteurs de ce pôle.

Coordonnées :

Service Régional de l'Alimentation (SRAL) - Pôle Phytosanitaire
10 rue du Séminaire - 94516 RUNGIS CEDEX
Secrétariat Rungis : 33 1 41 73 48 00
sral-rungis.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

DEROGATIONS

Le tableau ci-dessous liste les dernières dérogations 120 jours accordées depuis la dernière lettre.

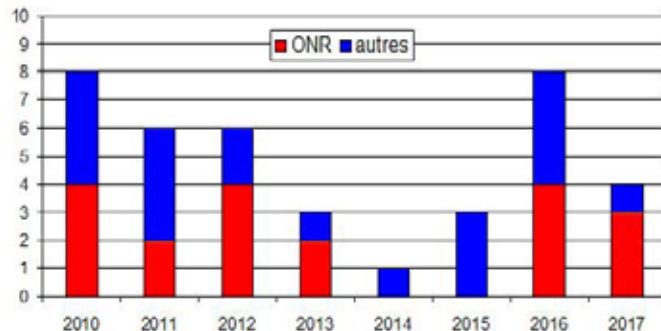
Culture(s)	Organisme nuisible	Nom du produit phytopharmaceutique	Numéro d'AMM	Substance active	Echéance
blé	septoriose	HELIOUFRE S (second nom commercial HELIOTERPEN SOUFRE – BIOSOUFRE – S 700 – VERTISOUFRE)	9000222	soufre	22/08/18
blé	septoriose	ACTIOL (second nom commercial FAETON SC)	8300063	soufre	22/08/18
post levée lentille	désherbage	SENCORAL SC	2110143	métribuzine	14/08/18
arbre et arbuste	désherbage	ACCOLADE 99	2189999	disulfure de diméthyle	10/08/18
pommier	coléoptères phytophages	SUCCESS 4 (second nom commercial MUSDO 4)	2060098	spinosad	05/08/18
kiwi	phytophthora	ALIETE FLASH	9600025	Fosetyl-al	03/08/18
mâche Artichaut	désherbage	PROMAN Second nom commercial : INIGO, SOLETO	2150028	métabromuron	01/08/18
kiwi	bactériose	BION 50 WG	9600526	Acibenzolar-s-méthyl	27/07/18

2010 – 2018 CE QUI A CHANGÉ

De 2010 à 2017, 38 organismes nuisibles «nouveaux» ont été détectés dans la région (hors interceptions à l'import), soit presque 5 par an, dont près de la moitié avait un statut réglementé (voir graphique).

Pour être précis, deux organismes avaient déjà été signalés dans un lointain passé (cèphe des céréales, mouche méditerranéenne des fruits), mais les autres étaient découverts pour la première fois dans la région, et mêmes pour certains inédits en France (par exemple un ravageur du mélèze et un autre du camphrier, et des viroses sur orchidées).

Nouveaux organismes détectés en IDF / année



Organismes Nuisibles Réglementés = annexes A et B de l'arrêté de 2000 + liste alerte OEPP

Ces chiffres montrent l'exposition particulière de la région Île-de-France aux nouvelles introductions d'organismes, via tous les flux de trafic (aérien, routier, ferroviaire) de fret et de voyageurs.

Ces détections ont été réalisées dans le cadre des différents volets de la surveillance biologique du territoire :

- les plans de surveillance d'organismes réglementés et émergents, avec 486 inspections réalisées en 2017 (pour 90 % par la Fredon, les autres par le SRAL),
- les réseaux d'épidémiosurveillance,
- la surveillance des pépinières et jardineries dans le cadre des inspections liées au passeport phytosanitaire européen (PPE),
- la surveillance réalisée par le département santé des forêts,
- le dispositif de piégeage multi-espèces Portrap, conçu par l'INRA, qui a détecté deux des espèces inédites en France.

A cela, il convient d'ajouter tous les signalements effectués par des professionnels ou des particuliers.

Certains organismes nuisibles se sont répandus très rapidement sur l'ensemble du territoire national comme par exemple la mouche *Drosophila suzukii*, la pyrale du buis, le cynips du châtaignier, la mineuse de la tomate, la chalarose du frêne, avec une forte incidence.



Chenille de pyrale du buis et galles de Cynips du châtaignier : deux ravageurs désormais omniprésents (photo DRIA AF-SRAL)

D'autres foyers d'organismes réglementés ont été éradiqués, comme le pou de San José dans un verger, ou des viroses d'arbres fruitiers dans des pépinières, des aleurodes ou des acariens en serres ornementales, des cas de papillon argentin du palmier en pépinière ou chez des revendeurs. D'autres foyers sont toujours en cours de gestion (nématodes *Méloïdogyne chitwoodi* et *fallax* dans des exploitations maraîchères). La bactérie *Xylella fastidiosa*, ennemi public n°1 en Europe, a été seulement interceptée sur des caféiers à Rungis en 2015.

Le fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux (FMSE) instauré à partir de 2012 intervient dans la prise en charge des pertes et des coûts de lutte vis-à-vis de certains organismes réglementés.

Parmi les organismes déjà présents sur le territoire, des anciens sont parfois réapparus fortement, comme l'ergot des céréales en 2009, le feu bactérien en arboriculture en 2016. Le tarsonème du fraisier (acarien) est réapparu en 2011 suite à l'interdiction des produits à base d'endosulfan. Les attaques de campagnols sont plus fréquentes. La bruche de la féverole n'est plus contrôlée par des insecticides (retrait de l'endosulfan en 2007 et de la bifenthrine en 2011, pyréthriinoïdes insuffisants et restreints à la floraison) ce qui entraîne de très fortes attaques ne permettant plus d'assurer le débouché export vers l'Egypte pour l'alimentation humaine. Certains parasites évoluent régulièrement, comme les races de rouille jaune (voir lettre précédente). Le front de la chenille processionnaire du pin est fortement remonté jusqu'à la région parisienne et les foyers de processionnaires du chêne se sont multipliés, avec les incidences pour la santé publique que l'on connaît.

Il y a également une évolution inquiétante des résistances que ce soit des graminées adventices (vulpin, ray grass), des agents responsables des maladies des céréales (septoriose du blé, helminthosporiose de l'orge) et plus récemment des altises du colza. Couplées aux retraits ou restrictions de certaines substances, ces résistances rendent de plus en plus délicate la gestion de certains bioagresseurs.

Du côté de la flore, on parle également de plus en plus des espèces exotiques envahissantes. Dans un autre domaine que celui de la santé des végétaux, le frelon asiatique s'est installé dans le paysage et des platelminthes exotiques ont été détectés.



La gestion des graminées adventices, problème majeur chez les céréaliers (photo DRIA AF-SRAL)



Une gestion des chenilles processionnaires de plus en plus nécessaire (photo DRIA AF-SRAL)

Face à toutes ces problématiques, il y a de moins en moins de nouveautés phytopharmaceutiques classiques. Les solutions de biocontrôle sont de plus en plus nombreuses par contre, mais avec des niveaux de performance très hétérogènes. L'innovation vient aussi par la génétique, et les nouvelles technologies (apport du numérique, robots dés-herbeurs, etc.).

Dans les prochaines lettres, nous continuerons à vous faire part de toutes ces évolutions parasitaires et des solutions de lutte disponibles.

SUIVRE UNE FORMATION CERTIPHYTO « DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT »

Témoignages de Mr Barrault, agent territorial, et de Mme Gauvin, formatrice.

Le 17 et 18 avril dernier, la DRIAAF Île-de-France a pu assister à une formation primo-certiphyto « décideur en entreprise non soumise à agrément ». Délivrée par l'association AQUi'Brie (<https://www.aquibrie.fr>), cette formation regroupait sept agents de collectivités territoriales avec des bagages très hétérogènes en matière d'entretien d'espaces verts et d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Qui est AQUi'Brie ?

La nappe des calcaires du Champigny alimente en eau potable près d'un million de franciliens, dont une majorité de seine-et-marnais. Face à un effondrement du niveau de la nappe des calcaires du Champigny dans les années 1990, et un dépassement répété des teneurs en triazines, l'Etat, la région Île-de-France et le département de Seine-et-Marne ont créé en 2001 l'association AQUi'Brie. Cette association couvre 2 600 km², soit 20 % du territoire francilien, et a pour vocation la protection de la nappe des calcaires de Champigny, et cherche dans ce but :



- à améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la nappe afin d'analyser son état (quantitatif et qualitatif) avec les pressions qui s'y exercent,
- à partager ses connaissances pour orienter les actions et éclairer l'évaluation des politiques publiques de préservation du Champigny,
- à accompagner les acteurs non agricoles vers le zéro phyto et les agriculteurs vers des pratiques conciliant production et environnement.

AQUi'Brie participe également aux démarches dites AAC (aire d'alimentation de captage) dans le cadre de la protection des captages Grenelle et prioritaires SDAGE. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement, AQUi'Brie est un organisme de formation certiphyto.

La formation Certiphyto vue par un participant

Mr Barrault, adjoint technique territorial sur la commune de Boissise-la-Bertrand (77), a participé à cette session. Après un bac pro où il a acquis les connaissances nécessaires à la bonne utilisation des produits, puis une expérience dans les golfs, Mr Barrault s'occupe désormais avec deux autres agents de l'entretien des espaces de la commune, où seul le cimetière reste géré avec des produits phytopharmaceutiques.

Rappel réglementaire : le certiphyto est obligatoire pour l'emploi de tous produits phytopharmaceutiques, y compris les produits de biocontrôle ou utilisables en agriculture biologique. Seule l'application de médiateurs chimiques (phéromones, kairomones) ou de substances de base ne nécessite pas l'obtention du certiphyto.

Bien que ce soit sa première formation Certiphyto, Mr Barrault, de part sa formation initiale et son parcours, avait déjà un bagage dans le domaine. Cependant, cette formation lui aura permis de faire certaines révisions et d'approfondir certains détails.

Il note par ailleurs que le public de la formation était très hétérogène, « *La formation est très bien, mais certains n'y connaissent rien en produits phytopharmaceutiques et dans ce cas, la formation est très dense pour deux jours seulement et ces personnes ont eu du mal à s'accrocher. Peut-être faudrait-il essayer de faire une formation plus interactive, afin de susciter d'avantage l'intérêt des novices.* »

Pour sa part, témoignant déjà d'un intérêt pour le domaine de la protection des végétaux, la formation n'a pas été difficile à suivre, mais il aurait aimé que certains volets soient plus approfondis, comme la physiologie végétale qui n'a été abordée que rapidement, afin de comprendre plus en détail les mécanismes d'actions des produits phytopharmaceutiques sur les plantes.

Il ressort de cet entretien qu'il est très difficile, au vu des différences de niveaux des personnes présentes dans la salle, de dispenser une formation qui en deux jours seulement, permette à la fois aux débutants d'acquérir de bonnes bases pour utiliser de façon raisonnée et en toute sécurité les produits phytopharmaceutiques, et aux personnes plus aguerries d'approfondir leur connaissance dans leurs domaines d'intérêt.

La formation Certiphyto vue par la formatrice (Anne-Elisabeth Gauvin – AQUI'Brie).

Lors des sessions de formation «décideur en entreprise non soumise à agrément» quels sont les profils des stagiaires ?

Nous formons les agents des collectivités du territoire de compétence d'AQUI' Brie soit 200 communes du département 77 et 23 communes du 91 et 94. Notre formation certiphyto est particulière car elle contextualise les pratiques phytos dans le cadre de la protection de la ressource en eau qui est la nappe phréatique des calcaires de Champigny. Il s'agit de former les agents et de leur montrer et expliquer l'impact de leurs pratiques sur la nappe.

80 % des agents formés sont issus de petites collectivités (avec 1 ou 2 agents) et les autres sont les responsables de grandes collectivités.

Il est compliqué pour AQUI' Brie de savoir si les agents formés ont déjà réalisé des traitements phytopharmaceutiques. C'est le cas pour certains (environ 50 % des personnes formées) et non pour les autres car nous formons parfois des CDD ou des agents de communes au zéro phyto.



Présentation des équipements de protection individuelle (photo AQUI'Brie)

Ont-ils déjà suivi des formations en lien avec les produits ?

Oui pour ceux qui sont sur la commune depuis plus de 10 ans. En effet, AQUI' Brie accompagne les communes depuis 2003 et assurait déjà à l'époque une formation type certiphyto (c'était une formation de 3 jours adaptée à la collectivité, avec explication de la réglementation, calcul des surfaces appliqué à la commune, calcul des dosages, etc.).

Pour les nouvellement embauchés, je dirais que 100% n'ont eu aucune formation, sauf

ceux issus du monde agricole ou des espaces verts. Mais en 2017, seules 2 personnes sur les 70 environ formées, étaient issues de la filière jardins et espaces verts, mais ce n'est pas pour autant qu'ils maîtrisaient le sujet avant la formation !

Quels sont les points qui posent le plus de difficultés aux stagiaires durant la formation ?

En premier la densité des informations à assimiler en 2 jours (70 % des stagiaires font la remarque en bilan de la formation), et en deuxième lieu la difficulté à expliquer sans montrer (par exemple les techniques de désherbage). Enfin, la complexité de l'outil informatique pour certains stagiaires qui n'en utilisent jamais ou très rarement.

Quelles sont les questions les plus fréquemment posées ?

« Est-ce que nous avons encore le droit de traiter ? »

« Faut-il vraiment respecter le délai de rentrée ? »

« Pourquoi je passe la formation, je n'utilise que 10 cl de produit par an ? »

En tant que formatrice quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en place et le déroulé de ces sessions ?

Aujourd'hui, mon plus gros problème est d'être dans une salle informatique. Je trouve que les ordinateurs font barrage entre le formateur et les stagiaires, surtout pour les échanges. Mon déroulé de formation est bien différent de l'organisation du questionnaire et parfois je n'ai pas donné la réponse dans la formation, sans compter les questions qui sont purement agricoles et ne correspondent pas à l'activité espaces verts des collectivités. De plus, la densité de l'information à transmettre m'oblige à limiter certains échanges qui pourtant sont souvent très constructifs et intéressants car ils relatent leurs quotidiens.

Avez-vous un retour sur l'évolution des pratiques des stagiaires venus avant et après formation ?

Oui, certains ont demandé des équipements de protection individuelle (EPI) à leur commune avec plus ou moins de succès. D'autres ont réorganisé le local phyto et, ce dont je suis le plus contente, certaines communes sont passées au zéro phyto après la formation certiphyto, preuve qu'ils ont pris conscience du danger des produits et de la vulnérabilité de la nappe phréatique des Calcaires de Champigny.

Si vous souhaitez plus d'information sur le certiphyto et la liste des organismes de formation habilités dans la région, consulter le site de la DRIAAP :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Certiphyto,246>